

Aérodrome de Lognes-Emerainville
77185 LOGNES
Tél : 0160057120
Fx : 0160055854
Courriel: ff.giraviation@gmail.com

Cher(e) ami(e) stagiaire,

Merci de l'intérêt que vous portez à la giraviation.
L'hélicoptère est une belle machine et pour donner suite à votre demande, vous trouverez, ci-joint, le dossier **« bourses jeunes »** que vous devez remplir pour vous inscrire sur la liste des brevets subventionnés cette année par la FFG.
Tous les éléments et informations qui vous sont utiles se trouvent dans ce dossier et doivent vous permettre, avec l'aide de votre instructeur et du président de votre club, de le compléter sans aucune difficulté.
Néanmoins, le secrétariat de la FFG reste à votre disposition en cas de problème ou de questions que vous vous poseriez.
Pour être le plus efficace possible, nous vous prions de transmettre toute demande d'information par courrier ou par fax. Il y sera répondu dans les meilleurs délais.
En espérant que vous pourrez, avec la petite aide des « bourses jeunes » participer au développement de la giraviation et de votre Fédération, nous vous souhaitons, tout au long de votre formation, de nombreux et très bons vols.

Commission Jeunes
Christine ADLER



Modalités d'obtention de bourses de pilotage

Public concerné :

Les candidats sont des jeunes gens des deux sexes, dont l'âge au début de la formation est compris entre 14 et 25 ans, sachant que le brevet de pilote devra être obtenu avant l'âge de 25 ans.
La formation devra débuter après le 01 janvier de l'année en cours. La durée de la formation, entre la déclaration de début de formation et l'obtention du brevet doit être inférieure à 2 ans.
Les formations commencées dans l'année en cours et terminées dans les temps seront imputées sur le budget de l'année suivante, en fonction de l'enveloppe budgétaire accordée par la DGAC.
Ils doivent être adhérents de la **FFG** pendant toute la période de formation.
Ils auront déjà rencontré un instructeur également adhérent à la **FFG** qui acceptera de mener à bien cette formation et sera chargé de la demande d'agrément, du contrôle et du suivi de la formation, au sein d'un club affilié **FFG** durant toute la formation du jeune.

Montant des bourses :

Les bourses sont des montants forfaitaires annuels déterminés en fonction des subventions obtenues de la **DGAC** – Ministère des Transports. Sur la base des années passées, la **FFG** financera les 4 premiers brevets répondant aux critères à hauteur de 1000 euros par bourse. Une seule bourse par jeune pour un brevet de pilote privé hélicoptère.



Dossier

Le dossier comprend :

- **La fiche de demande d'agrément**

Cette fiche devra être remplie par l'instructeur.

Elle sera signée par, l'instructeur, l'élève pilote. Et le président du club.

Elle sera retournée à la **FFG** en trois exemplaires pour agrément.

Après agrément par la **FFG**, un exemplaire sera retourné à l'instructeur visé et numéroté.

Le numéro d'attribution devra être noté sur tous les documents et courriers concernant ce dossier.

- La fiche de suivi de formation.

Cette fiche complétée, et signée par l'instructeur et élève sera retournée à la FFG en fin de formation accompagnée de la copie du brevet.
Elle déclenchera le paiement de la bourse via le Président de votre club.



Mode d'emploi :

1) Dès le début de la formation :

Envoi de la fiche demande d'agrément en 3 exemplaires à la FFG, complétée, signée et accompagnée

- · d'une copie de la carte d'identité de l'élève
- · d'une copie de la déclaration de début de formation
- · d'une photo d'identité.

2) Retour d'un exemplaire visé et numéroté par la FFG.

3) Après obtention du brevet :
Envoi de la fiche de suivi de formation, numérotée et signée par l'instructeur l'élève, et le président du club et accompagnée

- · de la copie du brevet délivré par la DGAC

4) Envoi par la FFG au Président du club affilié à la FFG dont dépend l'instructeur d'un chèque libellé au nom de l'élève du montant de la bourse obtenue.

.
Points importants :
Seuls les dossiers complets seront pris en compte. N'oubliez donc pas de joindre tous les compléments d'information demandés :

- · copie de la carte d'identité de l'élève
- · copie de la déclaration de début de formation
- · photo d'identité
- · copie du brevet délivré par la DGAC

Information FFG :

En fin de programme, merci de joindre vos commentaires constructifs.





FICHE
D'AGREMENT

Dossier N°

Complété par la FFG

Photo
d'identité
Obligatoire

ELEVE STAGIAIRE Licence Fédérale N° :
NOM : Prénom :
Date de naissance : Lieu :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Fax : Courriel
Etudes ou profession :
Adresse
Code postal Ville :

CLUB Code Fédéral N°:
Dénomination :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Fax. : Courriel :
Aérodrome ou Héli Station :

INSTRUCTEUR : Licence Fédérale N°:
NOM Prénom
Adresse
Code postal Ville :
Tél. Prof. Tél. Dom. : Fax. : Courriel :
Licence instructeur Délivrée le :

Nous soussignés, certifions avoir pris connaissance des conditions d'obtention de bourses auprès de la FFG, conditions que nous acceptons sans restriction.

Fait à **Le**

Le Président (1) **L'Instructeur (1)** **L'Elève stagiaire** (1)

Pour la FFG – Commission jeune :

(1) signature précédée de la mention : ***Lu et approuvé.***
(2) Joindre copie de la carte d'identité et copie de la déclaration de début de formation.
Photo D'identité obligatoire





Instructeur :

Elève :

FORMATION ET EVALUATION PRATIQUE

FICHE DE SUIVI

Date	Durée	Observations / travail réalisé en vol	Signature instructeur	Signature élève

Cette fiche complétée et signée doit être <u>retournée à la fin de la formation à la commission jeune de la FFG avec la copie du brevet délivré par la DGAC</u>